

PUBLIQUE DU DAHOMEY

--:--

DENCE DE LA REPUBLIQUE

--:--

DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE

A NNEE 1964 - 1- N° 19 /PR/SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU L'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant la composition des cabinets ministériels ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel,

Le Conseil des Ministres entendu,

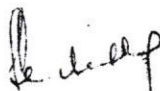
D É C R È T E :

Article 1er - Monsieur Léacici HAZOUME, Médecin, est nommé Chargé de mission au cabinet du Président de la République.

Article 2 - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de sa signature, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PORTO-NOVO, le 14 Février 1964

par le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,



S.-M. APITHY

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Ampliations :

PR	15	Intéressé	1
PC	5	CF	2
Ass. Nat.	2	JORD	1
DGF	4		
DFP + DP	4		